

## Le Conseil Fédéral table sur un avenir incertain

*Le Nomes regrette la décision de maintenir de la voie bilatérale avec l'UE. L'option de l'adhésion devrait au moins être traitée comme envisageable.*

Le Nouveau mouvement européen Suisse (Nomes) exprime sa déception face à la décision du Conseil Fédéral de s'en tenir à la voie bilatérale. Le président du Conseil Herman van Rompuy a pourtant avisé la Suisse en juillet que la voie bilatérale atteignait ses limites. L'UE à clairement exprimée que la Suisse devait reprendre les règlements européens et qu'il n'existant sur ce point pas de marge de manœuvre. La direction que le Conseil Fédéral propose mène à une impasse. La reprise actuelle de la réglementation européenne constitue déjà une importante perte de souveraineté. C'est seulement comme membre de l'UE que la Suisse pourra être sur un pied d'égalité et en possession de sa souveraineté.

«C'est incompréhensible que le Conseil Fédéral, au vu de la situation décrite et du manque de clarté existant, se prononce pour une continuation de la voie bilatérale. Comme le gouvernement l'a justement affirmé, l'objectif de la politique étrangère est la préservation optimale des intérêts de la Suisse. C'est pourquoi il est impossible de s'expliquer, au vu des difficultés exprimées, la raison pour laquelle une adhésion à l'UE est complètement écartée. Je suis convaincue que la Suisse en tant que membre de l'UE, et donc avec le droit à la participation à la prise de décision la plus large possible, pourrait représenter au mieux ses intérêts.» a déclaré la présidente du Nomes, la Conseillère nationale Christa Markwalder (PLR, BE). Le Nomes recommande au Conseil Fédéral d'attendre les résultats du groupe de travail, de considérer ses remarques et d'adapter le rapport aux nouvelles réalités. En effet, déclarer qu'il n'entrevoit comme seule possibilité que la voie bilatérale, démontre un manque de réalisme de la politique étrangère. Le simple fait que le Conseil Fédéral donne de nouveaux mandats de négociation prouve l'intérêt et la nécessité d'une intégration plus poussée. Au vu des faits établis et selon les difficultés exprimées par les gouvernements cantonaux avec la voie bilatérale, l'option de l'adhésion doit au moins être traitée comme envisageable, notamment dans l'intérêt de la souveraineté politique. L'explication selon laquelle une adhésion à l'UE a été discutée et jugée contre les intérêts Suisses et non susceptible de réunir une majorité apparaît comme un manque de leadership. On aurait pu attendre du Conseil Fédéral, au vu du débat actuel, qu'il informe de manière complète sur les conséquences de toutes les possibilités. Une adhésion à l'UE doit au moins apparaître comme une option dans une évaluation exhaustive. (Nomes)

SUITE DE LA PAGE UNE

# L'évidence d'une corrélation spéculative

Or les dirigeants des institutions à fort effet de levier doivent être mieux payés parce qu'ils sont plus exposés. Ces études se limitent aux cinq premiers dirigeants dont les données sont accessibles au public. Malheureusement c'est insuffisant pour établir une relation de cause à effet entre les primes pour résultats accordées aux cadres à des niveaux inférieurs et les risques qu'ils prennent.

De ce point de vue, la Commission d'enquête sur la crise financière (FCIC) crée par le gouvernement américain a une occasion unique. Ayant le droit d'accès aux documents dont elle a besoin, elle peut rassembler et analyser ces données. Espérons qu'avec la publication de son rapport en décembre, nous pourrions répondre à cette question.

Si nous supposons l'existence d'une relation causale entre les primes et les risques que prennent les banquiers, la directive européenne paraît bien conçue, hormis un défaut. Elle est bien conçue parce qu'elle ne touche pas

au montant des primes (ce qui avait pourtant été demandé par toute une partie de l'opinion publique), mais à leur forme. Elle exige non seulement de reporter de trois ans le versement des primes, mais de les exposer aux risques du marché. Si pendant ces trois ans les résultats de l'entreprise ne sont pas bons, la prime diminuera ou même fondra dans sa totalité. Cela constitue donc une incitation à diminuer les prises de risque, sans toutefois les supprimer.

Le principal défaut de cette réglementation est d'être facilement contournable, puisqu'elle s'applique exclusivement aux primes, alors que les banques restent discrètes sur la part des primes dans la rémunération. Actuellement, les cadres bancaires touchent leur prime au début de l'année, sur la base de leur résultat individuel au cours de l'année précédente. Or il est très simple de transformer la prime de l'année précédente en salaire qui peut être versé entièrement «cash» et être renégocié

chaque année. Et voilà la réglementation déjouée. Sans intervention directe du gouvernement, il est difficile de résoudre ce problème.

Néanmoins, dans les grandes institutions financières ce ne sont pas seulement les gestionnaires qui sont incités à prendre des risques avec l'argent des contribuables, ce sont aussi les actionnaires, qui sont de facto protégés par l'Etat. Pouvant bénéficier de crédits couverts par une assurance, ils sont irrésistiblement poussés à emprunter à l'excès. Si l'on diminue la part de rémunération des gestionnaires financiers liée à leurs résultats sans agir sur les facteurs qui motivent le choix des actionnaires, ces derniers trouveront d'autres moyens pour augmenter la prise de risque.

Si le problème réside dans le risque subjectif qu'implique l'existence d'établissements financiers trop gros pour faire faillite, la solution n'est pas de diminuer les revenus, mais d'éliminer le risque en contraignant les actionnaires

à lever des fonds propres, si ce n'est à perdre leur mise quand la dette de la banque atteint un niveau dangereux. Ainsi qu'Oliver Hart et moi l'avons expliqué dans un article récent, on peut y parvenir facilement avec un régulateur qui interviendrait chaque fois que le prix des CDS (contrat financier permettant de s'assurer contre le risque de défaillance d'un crédit) liés à la dette d'une institution financière devient trop élevé.

Si l'on veut intervenir non seulement sur les exigences en matière de capital, mais également (et non à la place) sur la rémunération, le meilleur moyen d'y parvenir est une variante de l'impôt appliqué par l'ancien Premier ministre britannique Gordon

Brown : à partir d'un certain seuil, une taxe spéciale sur toutes les primes qui ne sont pas versées en actions. Cette taxe aurait deux conséquences positives : elle inciterait les banques à se recapitaliser, réduisant ainsi leur recours excessif à l'effet de levier, et elle forcerait les gestionnaires de fonds à courir eux-mêmes davantage de risque.

Si la solution est aussi simple, pourquoi aucun corps élu ne l'a-t-il appliquée? Je crains que les politiciens ne veuillent surtout donner d'eux-mêmes une image de sévérité à l'égard des banquiers, plutôt que de résoudre véritablement les problèmes.

Project Syndicate

## La voie bilatérale reste la meilleure solution

*SUISSE-UE. La voie bilatérale a été un grand succès. Economiesuisse en veut pour preuve l'intensité des échanges commerciaux entre l'Union et le pays.*

Au mois de mai 2010, Economiesuisse a publié, avant les autres organisations, une prise de position analysant plusieurs scénarios de politique européenne à l'aune de trois critères économiques. L'étude a été élaborée en étroite collaboration avec les membres d'Economiesuisse.

Malgré la diversité des branches concernées et les différences de taille des entreprises, une conclusion claire et largement soutenue par les cent-vingt associations membres, qui représentent quelque 30.000 entreprises, s'impose: dans les conditions actuelles et prévisibles, la poursuite de la voie bilatérale reste la meilleure option en matière de politique européenne aux yeux de l'économie.

La voie bilatérale a été un grand succès, comme en témoigne l'intensité des échanges commerciaux entre l'UE et la Suisse. Il est également vrai que les négociations bilatérales sont confrontées à de nouveaux défis dus à l'élargissement de l'UE et à l'évolution dynamique de son droit.

Cependant, il serait faux de baisser les bras face à ces défis et d'annoncer la fin du bilatéralisme, comme la présidente de la Confédération Doris Leuthard l'a également souligné lors de la conférence de presse. Il s'agit bien plus d'aborder cette question avec assurance et pragmatisme pour trouver une solution satisfaisant les intérêts des deux parties. Malgré les critiques, il est possible de trouver des solutions aussi bonnes qu'innovantes. L'accord sur la facilitation et la sécurité douanières (règle des 24 heures) en est un bon exemple.

Compte tenu de l'importance économique et de la situation géographique centrale de la Suisse, il est aussi dans l'intérêt de l'Union Européenne d'entretenir une intense collaboration avec notre pays, qui soit satisfaisante pour les deux parties. La voie bilatérale a renforcé et continue de renforcer la compétitivité de la Suisse et de l'UE, ce dont elles bénéficient toutes les deux. (economiesuisse)

IL EST POSSIBLE DE TROUVER DES SOLUTIONS AUSSI BONNES QU'INNOVANTES. L'ACCORD SUR LA FACILITATION ET LA SÉCURITÉ DOUANIÈRE EN EST UN BON EXEMPLE.

### RECTIFICATIF

#### BCV: rien ne laisse entrevoir une brusque hausse des taux

Notre article de vendredi sur la conférence de presse du groupe BCV pouvait laisser penser que le président exécutif Pascal Kiener prévoyait une brusque hausse des taux. En réalité, Pascal Kiener a clairement affirmé que rien ne laissait entrevoir pour l'instant une telle hausse brusque.

S'agissant de la capacité de la BCV à absorber une hausse des taux, Pascal Kiener a précisé que l'important était dans la vitesse de la remontée des taux. Une remontée graduelle d'environ 0,5% sur six mois n'aurait quasiment pas d'influence. Mais si elle devait être plus rapide, comme 2% sur 6 mois, le résultat des opérations d'intérêts diminuerait quelque peu.

Pour ce qui est des activités dérivés-actions et du trading sur devises, la BCV ne mène plus ces activités pour compte propre mais continue bien entendu de les proposer à sa clientèle. Avec succès: le résultat des opérations de négoce (en hausse de 7% à 50 millions de francs), en témoigne.

## Steve Schwarzman: le fils naturel de Gordon Gekko

*Wall Street 2 est déjà dépassé: Steve Schwarzman l'a prouvé récemment lors d'un passage mémorable à Zurich.*

Le modèle de Gordon Gekko dans Wall Street (1987) était probablement Michael Milken, le roi des junk bonds. Ces obligations à haut rendement (high yield) servaient notamment à financer des entreprises en difficulté et des opérations de LBO. Michael Milken fut condamné à dix ans de prison en 1989 et sortit en 1993 pour raison de santé. Il semblerait que son fils spirituel soit désormais identifié: il s'agit de Steve Schwarzman.

Celui-ci déclarait l'autre jour à Zurich dans une conférence privée que seuls les «imbéciles» (morons) avaient investi en haut de cycle au premier semestre 2007, c'est-à-dire implicitement quand Blackstone a été introduit sur le marché des actions. Schwarzman vient à nouveau de s'illustrer, en comparant les changements fiscaux américains en matière de taxation à «l'invasion de la Pologne par Hitler». Nul doute que Schwarzman, un condisciple de George Bush junior à Yale, ait emprunté à ce dernier son inénarrable sens de la formule mal choisie et sa légendaire inculture.

Comparer un des événements les plus meurtriers de l'histoire moderne et une mesure fiscale affectant marginalement les huit milliards de dollars de fortune de Steve Schwarzman démontre plusieurs choses. Tout d'abord, que l'égoïsme et la cupidité de Schwarzman dépassent toute mesure. Ensuite, que son sens civique est inexistant et que sa responsabilité sociale, malgré sa fortune personnelle, est un néant absolu. Enfin, que le dirigeant de Blackstone méprise avec une morgue inouïe ses investisseurs, sans qui il ne serait rien.

Michael Milken s'est acheté une conduite en purgeant partiellement sa peine et en léguant une partie de sa fortune pour la lutte contre le cancer (mal dont il a été affecté, ce qui en dit long sur son altruisme). Il est probable que Steve Schwarzman tente ce genre d'action. Pour le contrer, des mesures d'hygiène morale et mentale sont nécessaires.

Schwarzman ne mérite pas notre considération. Notre responsabilité sociale collective est désormais de l'isoler et de ne plus lui confier de capitaux. Son attitude, pire que celle de Goldman Sachs, mérite une sanction exemplaire. Un isolement total lui fera sentir un tant soit peu ce qu'a ressenti la Pologne lorsqu'elle fut sacrifiée par ses alliés pour une paix illusoire. Cela implique de stigmatiser ceux qui investissent avec lui de manière systématique.

Il convient ensuite de refuser ses fonds, pour quelque but philanthropique que ce soit. Ce serait du blanchiment de capitaux haineux qui financent une guerre anti-civique lancée par Schwarzman et certains de ses confrères aujourd'hui.

Enfin, il convient d'exercer notre devoir de mémoire – ce qui en finance semble être une tâche ardue – afin de faire non seulement de Schwarzman un exemple, mais aussi s'assurer que ses condisciples, descendants spirituels et imitateurs sentent qu'il n'est pas envisageable que de tels actes et propos puissent se reproduire.

CYRIL DEMARIA  
360journal.com



UN ISOLEMENT TOTAL LUI FERA SENTIR UN TANT SOIT PEU CE QU'A RESENTI LA POLOGNE LORSQU'ELLE FUT SACRIFIÉE PAR SES ALLIÉS POUR UNE PAIX ILLUSOIRE.